



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 février 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 2 février 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de Malte, le Conseil de sécurité prévoit de tenir un débat public le 14 février 2023, sur le thème « L'élévation du niveau de la mer et ses conséquences sur la paix et la sécurité internationales », au titre de la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales ».

Dans cette perspective, Malte a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe). Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentante permanente de Malte
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Vanessa Frazier



Annexe à la lettre datée du 2 février 2023 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage pour le débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Menaces contre la paix et la sécurité internationales : L'élévation du niveau de la mer et ses conséquences sur la paix et la sécurité internationales », qui se tiendra le 14 février 2023 à 10 heures

I. Contexte

Les changements climatiques et leurs conséquences, notamment l'élévation du niveau de la mer, sur la paix et la sécurité

Les conséquences des changements climatiques sur la paix et la sécurité se ressentent avec une intensité accrue partout dans le monde. Elles se manifestent sous diverses formes, notamment la multiplication des phénomènes météorologiques catastrophiques extrêmes et soudains, les sécheresses, la hausse des températures et l'élévation du niveau de la mer, qui engendrent des pressions supplémentaires dans des pays déjà vulnérables. Cet effet multiplicateur de risques menace la paix et la sécurité sur plusieurs plans.

Le Secrétaire général a fait référence aux rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui montrent que le dérèglement climatique causé par les activités humaines est généralisé et s'intensifie, et appelé à une action climatique beaucoup plus audacieuse pour maintenir la paix et la sécurité internationales : « Il est évident que les changements climatiques et la mauvaise gestion de l'environnement sont des multiplicateurs de risques. Lorsque les capacités d'adaptation sont limitées et que les populations dépendent largement de ressources naturelles et de services écosystémiques en diminution, comme l'eau et les terres fertiles, les griefs et les tensions peuvent exploser, ce qui complique la prévention des conflits et le maintien de la paix. »

Les risques en matière de sécurité climatique liés à l'océan restent une réalité quotidienne pour de nombreux pays, ces menaces touchant de manière disproportionnée les nations insulaires et les régions côtières. Plus de 600 millions de personnes vivent dans les zones côtières de faible élévation, et plus de 60 millions dans les petits États insulaires en développement ; les menaces que les changements climatiques font peser sur la paix et la sécurité dans ces zones et États sont évidentes, car les pressions exercées sur l'océan mondial mettent en péril leur existence même.

La poursuite et l'accélération de l'élévation du niveau de la mer peuvent mettre hors d'usage des infrastructures critiques et exposer les populations vivant dans les zones côtières de faible élévation à la submersion, et des États insulaires entiers à la perte de leur territoire. Selon les données scientifiques, l'élévation du niveau de la mer déplacera des millions de personnes dans les années à venir, et des centaines de millions d'ici à 2100. Les conséquences humanitaires toucheront de manière disproportionnée les femmes et les enfants, en particulier les filles, en aggravant encore l'instabilité dans des régions déjà en proie à des tensions autour des ressources telles que la nourriture et l'eau. Il convient d'analyser la dimension de genre de ces risques et vulnérabilités, notamment dans le contexte mondial changeant de la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

L'élévation du niveau de la mer constitue une menace très réelle pour la souveraineté des États. L'une des conséquences les plus graves est la perte du statut

d'État. Les petits États insulaires en développement sont particulièrement exposés à des catastrophes météorologiques soudaines de plus en plus graves, dont les effets s'abattent sur les communautés côtières du monde entier ; l'élévation du niveau de la mer menace l'identité et la sécurité de ces régions et risque de faire disparaître complètement des nations souveraines entières. D'autres conséquences graves sont à prendre en compte : des changements dans la géographie maritime, notamment dans la délimitation des frontières maritimes, qui ouvriraient de nouvelles zones d'exploitation mais compliqueraient les différends maritimes ; l'infiltration d'eau de mer dans les nappes phréatiques, qui exacerberait encore les problèmes de sécurité de l'approvisionnement en eau.

Le lien entre les changements climatiques et la sécurité est un thème bien établi, reposant sur une base scientifique solide selon laquelle les répercussions des changements climatiques sur la sécurité continueront d'exacerber les vulnérabilités de longue date et d'accentuer les risques émergents. Ce lien entre climat et sécurité est particulièrement évident en ce qui concerne nos océans, qui constituent le plus grand habitat de notre planète.

En protégeant nos océans, nous protégeons nos citoyens, leurs moyens de subsistance et la sécurité de nos nations. Ces préoccupations ont des conséquences juridiques, économiques, politiques et sur le plan de la sécurité. Pendant que la Commission du droit international se penche sur les questions juridiques liées au statut d'État et à la protection des personnes touchées par l'élévation du niveau de la mer, le Conseil de sécurité doit donner suite aux préoccupations qu'il a exprimées concernant les répercussions potentielles de l'élévation du niveau de la mer sur la sécurité, examiner les problèmes politiques et de sécurité connexes et trouver des moyens de prévenir ces problèmes et de renforcer la résilience.

II. Objectif et questions devant servir à orienter le débat

Dans le cadre de la présidence maltaise du Conseil de sécurité pour le mois de février 2023, ce débat public au niveau ministériel vise à mettre en évidence les risques que fait peser l'élévation du niveau de la mer sur la paix et la sécurité internationales, et à trouver des solutions permettant au Conseil de sécurité de faire face à ces risques dans le dispositif de sécurité mondiale et d'investir dans des mécanismes de prévention.

Compte tenu des objectifs du débat, les questions suivantes peuvent guider les interventions des États Membres, qui sont également encouragés à partager leurs bonnes pratiques et les enseignements qu'ils ont tirés de l'expérience.

1. Comment le Conseil de sécurité, en synergie avec d'autres organes de l'ONU, peut-il contribuer au mieux à stimuler les mesures propres à faire face aux risques en matière de paix et de sécurité résultant de l'élévation du niveau de la mer, ainsi qu'à prévenir les tensions et les risques de conflit qui découlent de ce phénomène ?

2. Comment l'élévation du niveau de la mer met-elle en péril le statut d'État, notamment celui des petits États insulaires en développement, et en quoi les mesures de portée limitée et peu ambitieuses prises pour faire face aux changements climatiques portent-elles atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de ces États ?

3. Quel rôle les gouvernements nationaux, les organisations régionales et les acteurs locaux peuvent-ils jouer face aux risques que pose l'élévation du niveau de la mer sur les plans de la sécurité et de l'action humanitaire ?

4. Comment le Conseil de sécurité peut-il agir face au triple problème de l'inégalité des genres, de la fragilité des États et de la vulnérabilité climatique et quelles sont les mesures à prendre pour renforcer le rôle meneur des femmes et leur participation à la prise de décisions ?

III. Modalités d'organisation

Le débat public au niveau ministériel sera présidé par le Ministre maltais des affaires étrangères et européennes et du commerce, Ian Borg. Les personnes suivantes prendront la parole devant le Conseil :

- le Secrétaire général de l'ONU ;
- le Président de l'Assemblée générale ;
- le ou la Coprésident(e) du Groupe d'étude sur l'élévation du niveau de la mer au regard du droit international de la Commission du droit international ;
- un(e) représentant(e) de la société civile.

Les États Membres qui souhaitent participer au débat en personne sont invités à indiquer le nom de leurs intervenants sur la liste des orateurs et des oratrices à l'aide du module eSpeakers du portail e-deleGATE+. Il leur faudra également télécharger, dans ce même module, une lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires par intérim et contenant une demande de participation au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Les inscriptions au débat seront ouvertes le jeudi 9 février 2023, à 9 h 30.

Afin de faciliter la participation du plus grand nombre possible d'États Membres, les interventions ne devront pas dépasser trois minutes.

La présidence a l'intention de préparer une compilation de toutes les déclarations écrites et orales présentées à l'occasion du débat public. À cet égard, les États Membres sont encouragés à envoyer le texte de leurs déclarations avant la réunion, par courriel, à l'adresse unsc.newyork@gov.mt.